

## PROGRAMMES AGRO-ENVIRONNEMENTAUX

AGRI 10

Les programmes agro-environnementaux se déclinent en méthodes agro-environnementales (MAE) qui font partie du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC "Développement rural". Elles ont pour but d'encourager la mise en œuvre volontaire d'actions de conservation et d'amélioration de l'environnement (eaux de surface et souterraines, sols, paysages, biodiversité, climat...) en zone agricole.

## Les MAE rencontrent un franc succès

L'adhésion aux MAE connaît une croissance continue depuis le lancement de ce programme, hormis deux épisodes : en 2005, les contractualisations ont été temporairement suspendues<sup>1</sup> et, en 2013, l'accès au programme pour les méthodes de base ainsi que le renouvellement des engagements arrivant à échéance ont été suspendus par un moratoire<sup>2</sup>. En 2013, 53,7% des agriculteurs wallons étaient engagés dans minimum 1 MAE et 10,0% dans 1 MAE ciblée<sup>3</sup> impliquant un encadrement spécialisé. En termes de taux de participation des agriculteurs, les 3 MAE qui remportaient le plus de succès étaient les suivantes : "haies et bandes boisées" (30,6%), "couverture hivernale du sol" (21,5%) et "arbres, buissons et bosquets isolés" (14,3%). Le pourcentage de la superficie agricole utilisée (SAU) sous MAE (MAE 11 "agriculture biologique" non comprise)<sup>4</sup> était de 18,5%. Les objectifs fixés dans le Programme wallon de développement rural (PwDR) 2007-2013 (50% d'agriculteurs engagés et 18% de la SAU sous MAE) étaient ainsi atteints. Par ailleurs, les objectifs du PwDR par MAE ont été atteints pour 3 d'entre elles : "couverture hivernale du sol" (49 800 ha), "prairies de haute valeur biologique" (6 690 ha, 900 éleveurs) et "bandes de parcelles aménagées" (1 275 km). Ils ont été presque atteints pour 6 MAE<sup>5</sup> : "haies et bandes boisées" (12 000 km), "arbres, buissons et bosquets" (124 000 éléments), "prairies naturelles" (13 000 ha), "cultures extensives de céréales"

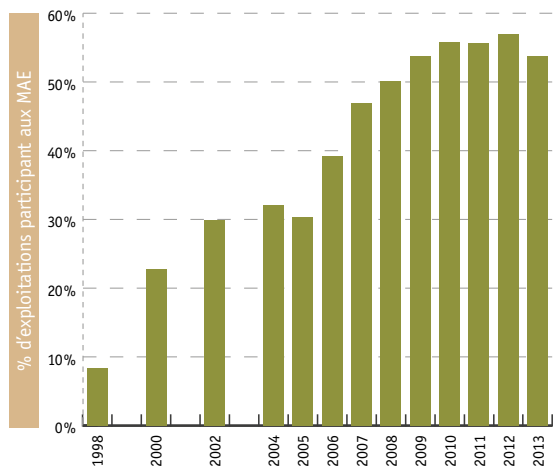
(2 865 ha), "détention d'animaux de races locales menacées" (7 900 animaux) et "maintien de faibles charges en bétail" (34 100 ha). Des résultats plus mitigés étaient observés pour les MAE suivantes : "mares" (4 040, objectif atteint à 67%), "tournières enherbées" (2 555 km, objectif atteint à 64%) et "bandes de prairies extensives" (737 km, objectif atteint à 37%). La participation à un plan d'action agro-environnemental<sup>6</sup> concernait quant à elle 140 exploitations (1% des exploitations agricoles, objectif atteint à 100%). L'impact de ces MAE sur l'eau, le sol et la biodiversité est évalué par le Groupe de réflexion sur l'agro-environnement en Wallonie. L'encadrement de terrain est confié à la structure Natagriwal.

## Mise en place d'un nouveau PwDR

Le nouveau PwDR 2014-2020 assure la continuité de l'accès aux MAE devenues méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC). Il encourage à recourir davantage aux MAEC ciblées. Les conditions d'accès et les cahiers des charges ont été révisés dans un souci de simplification administrative et d'efficacité sur le terrain et certains montants des aides ont été revus à la baisse ou à la hausse.

[1] En raison de la transition entre l'ancien et le nouveau programme agro-environnemental | [2] Lié à un contexte budgétaire difficile | [3] MAE soumise à avis d'expert définissant l'éligibilité de la parcelle et le cahier des charges spécifique, incluant un suivi régulier par l'expert | [4] MAE gérée séparément; → AGRI 4 | [5] Carte 51 | [6] Ce plan reprend les objectifs spécifiques à l'exploitation après diagnostic.

Fig. AGRI 10-1 Participation\* aux méthodes agro-environnementales (MAE) en Wallonie



\* Absence de données pour 1999, 2001 et 2003

Tab. AGRI 10-1 Participation aux méthodes agro-environnementales (MAE) en Wallonie, par méthode (2013)

MÉTHODES	Taux de participation des agriculteurs (%)
<b>Méthodes de base (accessibles à tous les agriculteurs)</b>	
1A - Haies et bandes boisées	30,6%
1B - Arbres, buissons et bosquets isolés	14,3%
1C - Mares	9,1%
2 - Prairies naturelles	12,7%
3A - Tournières enherbées (en bordure de culture)	12,7%
3B - Bandes de prairies extensives	6,8%
4 - Couverture hivernale du sol pendant l'inter-culture	21,5%
5 - Cultures extensives de céréales	2,9%
6 - Détention d'animaux de races locales menacées	3,5%
7 - Maintien de faibles charges en bétail	4,6%
<b>Méthodes ciblées (uniquement accessibles sur avis d'expert)</b>	
8 - Prairies de haute valeur biologique	5,9%
9 - Bandes de parcelles aménagées (en culture)	4,6%
10 - Plan d'action agro-environnemental	0,9%
Participation aux MAE ciblées (MAE 8, 9, 10)	10,0%
Toutes MAE confondues (1 à 10)	53,7%

REEW 2017 - Source: SPW - DG03 - DEE